



QPR : QUAND LES DIRECTIONS DISENT NON... QUAND LA JAPAT DIT OUI

Une détenue placée au QPR, condamnée à 9 ans pour faits de terrorisme, devrait prochainement bénéficier d'une permission de sortie sur Rennes. **Au programme, non vous ne rêvez pas : le marché Sainte-Thérèse, la place des Lices et le musée de Bretagne...**

Et plus surprenant encore, cette décision aberrante intervient alors même que :

La Direction locale du CP Rennes a émis un avis défavorable ; La Direction Interrégionale de la DISP Rennes Grand Ouest a émis un avis défavorable ; Le Parquet National Antiterroriste (PNAT) a fait appel de la décision afin de s'y opposer !

Malgré ces éléments, la JAPAT (juge d'application des peines antiterroriste) a maintenu la PS. Initialement prévue courant mai, elle sera simplement décalée à septembre.

Une sortie qui ne répond aucunement à une urgence familiale nécessitant impérativement la présence de la détenue, ni à un projet concret de réinsertion lié à sa fin de peine prochaine.

À quoi servent les avis de la direction du CP Rennes (Directeur QPR et CE) et de la Direction Interrégionale s'ils ne sont finalement pas pris en considération ?

Quel respect pour les personnels du QPR, confrontés à la réalité de la prise en charge de ces profils particulièrement sensibles ? **C'est leur expertise qui est aujourd'hui reléguée... aux oubliettes ! Que penser de l'affront fait au PNAT, qui a fait appel de la décision ?**

Quelle image donne-t-on de la pénitencière, alors que les collègues œuvrent quotidiennement avec force, courage et honneur pour maintenir humanité, ordre et sécurité dans nos structures ?

Quelle sécurité pour les personnels accompagnant cette « balade touristique », en première ligne face aux conséquences de décisions qu'ils ne maîtrisent pas et auxquelles leurs propres directions ont exprimé leur opposition ?

Nous ne remettons pas en cause le principe de la préparation à la sortie ou les dispositifs d'accompagnement vers la réinsertion. Mais la préparation à la sortie ne peut pas devenir un prétexte à des **permissions dont la pertinence et les objectifs interrogent légitimement.**

RESTONS CREDIBLES !

FO Justice demande que toute la lumière soit faite sur :

- les motivations réelles ayant conduit à l'octroi de cette permission ;
- les éléments ayant permis de passer outre les avis défavorables des directions et du PNAT ;
- la cohérence de cette décision au regard du profil de la détenue et de sa prise en charge au QPR.

Avis défavorables + Appel du PNAT -> Permission maintenue = une décision qui constitue un véritable désaveu et un mépris manifeste envers nos agents et nos directions.

FO Justice espère que les derniers éléments connus et transmis par l'établissement au PNAT permettront de mettre fin à cette mascarade.

